

COMMUNE DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE****ARRÊTÉ N° 108****RÉGLEMENTATION DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE****Le Maire de La Chapelle-en-Vercors, Drôme,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2018 relative à la politique en matière de l'extinction de l'éclairage public à titre expérimental,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE**Article 1 :**

A compter du 14 janvier 2019 pour une durée de 4 mois, à titre expérimental, l'éclairage public sera interrompu de 23 heures à 5 heures, sur la commune de La Chapelle en Vercors sauf dans les hameaux.

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune ainsi qu'une information à la population.

Article 2 :

Les services techniques et administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information à :

- Monsieur le Préfet de la Drôme
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Madame la Présidente du Département de la Drôme
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle en Vercors
- Monsieur le Président du S.D.I.S.,
- Monsieur le Chef de Corps du centre de secours de La Chapelle en Vercors
- Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

Fait à LA CHAPELLE EN VERCORS, le 20 septembre 2018

Le Maire,

Jacky CASASNOVAS